académie Nancy-Metz

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat Nancy-Metz - Bureau des Pensions

DEMANDE D 'ADMISSION A LA RETRAITE

Enseignants du Second degré

Personnels I.A.T.S.S.

à remplir en 3 exemplaires

> *ETAT-CIVIL DU FONCTIONNAIRE*

NOM de FAMILLE : _____ NOM d'USAGE : _____

Prénoms : _____ Date et lieu de naissance : _____

SITUATION DE FAMILLE : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf (ve) ☐ Divorcé(e)

Adresse personnelle actuelle : _____

_____ N° téléphone personnel : _____

N° Sécurité Sociale : _____

> *SITUATION PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE*

CORPS et GRADE : _____ DISCIPLINE : _____

Échelon : _____ Date d'accès à cet échelon* : _____ NUMEN : _____

**joindre le dernier arrêté de promotion échelon*

Avez-vous déjà bénéficié de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) durant votre carrière : OUI ☐ NON ☐

Établissement d'affectation _____

Adresse de l'établissement : _____

N° de téléphone de l'établissement : _____

Position administrative :

☐Activité ☐CPA ☐Détachement ☐Disponibilité ☐Congé Longue Maladie ☐Congé Longue Durée

Je sollicite mon admission à la retraite :

⇨ à la prochaine rentrée scolaire : ☐ le 1er septembre 2016 ☐ le 1er octobre 2016

⇨ en cours d'année scolaire, soit le _____

(je serai à la retraite à compter de cette date, après avoir cessé mes fonctions la veille au soir)

Pour le motif suivant : (voir explications au verso puis cocher la case correspondante)

- ☐ Ancienneté d'âge et de services
- ☐ Ancienneté d'âge et de services après CPA (Cessation Progressive d'Activité)
- ☐ Limite d'âge :
  - ☐ après recul de __an(s) pour charges de famille *(joindre un certificat médical d'aptitude physique)*
  - ne concerne que les enseignants { ☐ avec maintien en fonction - *avis du Chef d'Établissement* ; ☐ sans maintien en fonction }
  - ☐ avec prolongation d'activité - *avis du Chef d'Établissement ou de Service* *(joindre un certificat médical d'aptitude physique)*
- ☐ Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension :
  - ☐ fonctionnaire parent d'au moins trois enfants
  - ☐ fonctionnaire parent d'un enfant invalide à 80% ou plus – *joindre copie carte d'invalidité*
  - ☐ au titre d'une carrière longue
  - ☐ fonctionnaire handicapé
  - ☐ conjoint invalide
- ☐ Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension *(voir au verso)*
- ☐ Pour inaptitude définitive aux fonctions (invalidité) *(joindre certificat médical)*
- ☐ Sans droit à pension civile (moins de 2 ans de services)

Visa du supérieur hiérarchique (**obligatoire**)	Date et signature de l'intéressé(e)
A ....., le	Fait à ....., le .....
Cachet et signature :	Signature
En cas de demande de maintien au-delà de la limite d'âge ou de prolongation d'activité : ☐Avis favorable ☐Avis défavorable	

IMPORTANT

Un **relevé de carrière de la CARSAT** (ex-CRAM) ou autres régimes, ou RSI ou EIG devra impérativement être joint à toute demande de radiation des cadres. Ce relevé est **obligatoire pour l'instruction du dossier.**
Attention, si vous êtes déjà retraité(e) d'un autre régime, il convient de nous fournir la notification de retraite obtenu lors de l'établissement de votre dossier auprès de ce régime.

① Se référer à la circulaire rectorale sur la campagne 2016 d'admission à la retraite disponible sur le PIAL – rubrique Ressources Humaines – Retraites - concernant les modalités de transmission et sur le dernier paragraphe consacré à la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites relatif au Cumul Emploi Retraite (notice d'information en ligne sur le PIAL le 13/02/2015).

Motif de retraite	Situation correspondante
Ancienneté d'âge et de service	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal de départ et la veille de leur limite d'âge.
Ancienneté d'âge et de service après CPA	Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal et la date limite d'activité autorisée par le régime de cessation progressive d'activité sollicité.
Limite d'âge	Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade auquel il appartient.
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : – parent d'au moins trois enfants – parent d'un enfant invalide à 80% ou plus – au titre d'une carrière longue – conjoint invalide	Fonctionnaire souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge légal et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : – fonctionnaire handicapé	Pour pouvoir prétendre à un départ anticipé avant l'âge légal, 3 conditions cumulatives sont à remplir : - justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ou être reconnu travailleur handicapé (*joindre toutes les notifications*) - une condition de durée d'assurance minimale requise - une condition de durée d'assurance minimale cotisée
Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension.	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions avant son âge légal. La pension lui sera due à compter du 1er du mois suivant cet âge légal d'ouverture des droits et versée à la fin de ce même mois.
Invalidité	Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. *Aucune condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée.* *Joindre impérativement un certificat médical mentionnant que l'état de santé justifie une retraite pour invalidité.*
Sans droit à pension civile	Agent n'ayant jamais été titularisé(e) et/ou ne justifiant pas de 2 ans de services civils et militaires effectifs. L'intéressé(e) est alors affilié(e) rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.

académie Nancy-Metz

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat Nancy-Metz - Bureau des Pensions

DEMANDE D 'ADMISSION A LA RETRAITE

Enseignants du 1er degré

à remplir en 3 exemplaires

> *ETAT-CIVIL DU FONCTIONNAIRE*

NOM de FAMILLE : _____ NOM d'USAGE : _____

Prénoms : _____ Date et lieu de naissance : _____

SITUATION DE FAMILLE : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

Adresse personnelle actuelle : _____

_____ N° téléphone personnel : _____

N° Sécurité Sociale : _____

> *SITUATION PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE*

GRADE : Instituteur (trice) – Professeur des écoles classe normale – Professeur des écoles hors-classe *(rayer les mentions inutiles)*

Fonction (directeur-trice/adjoint-e) : _____ Groupe de direction: _____

Avez-vous déjà bénéficié de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) durant votre carrière : OUI ☐ NON ☐

Échelon : _____ Date d'accès à cet échelon* : _____ NUMEN : _____

**joindre le dernier arrêté de promotion échelon*

Établissement d'affectation _____

Adresse de l'établissement : _____

N° de téléphone de l'établissement : _____

Position administrative :

☐Activité ☐Détachement ☐Disponibilité ☐Congé Longue Maladie ☐Congé Longue Durée

Je sollicite mon admission à la retraite :

☐ à la prochaine rentrée scolaire, soit le 01.09.2016

☐ en cours d'année scolaire, soit le _____

(uniquement pour les motifs : limite d'âge, invalidité, parent d'un enfant invalide à 80 %)

Pour le motif suivant : (voir explications au verso puis cocher la case correspondante)

- ☐ Ancienneté d'âge et de services
- ☐ Limite d'âge :
  - ☐ après recul de __an(s) pour charges de famille *(joindre un certificat médical d'aptitude physique)*
  - ☐ avec maintien en fonction - *avis du supérieur hiérarchique*
  - ☐ sans maintien en fonction
  - ☐ avec prolongation d'activité - *avis du supérieur hiérarchique* *(joindre un certificat médical d'aptitude physique)*
- ☐ Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension :
  - ☐ fonctionnaire parent d'au moins trois enfants
  - ☐ fonctionnaire parent d'un enfant invalide à 80% ou plus – *joindre copie carte d'invalidité*
  - ☐ au titre d'une carrière longue
  - ☐ fonctionnaire handicapé
  - ☐ conjoint invalide
- ☐ Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension *(voir au verso)*
- ☐ Pour inaptitude définitive aux fonctions (invalidité) (*joindre certificat médical*)
- ☐ Sans droit à pension civile *(voir au verso)*

Visa de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale	Visa du DASEN,	Date et signature de l'intéressé(e)
A ....., le	A ....., le	Fait à ....., le.....
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Signature

En cas de demande de maintien au-delà de la limite d'âge ou de la prolongation d'activité :

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

IMPORTANT

Un **relevé de carrière de la CARSAT** (ex-CRAM) ou autres régimes, ou RSI ou EIG devra impérativement être joint à toute demande de radiation des cadres. Ce relevé est **obligatoire pour l'instruction du dossier.**
Attention, si vous êtes déjà retraité(e) d'un autre régime, il convient de nous fournir la notification de retraite obtenu lors de l'établissement de votre dossier auprès de ce régime.

ⓘ Se référer à la circulaire rectorale sur la campagne 2016 d'admission à la retraite disponible sur le PIAL – rubrique Ressources Humaines – Retraites - concernant les modalités de transmission et sur le dernier paragraphe consacré à la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites relatif au Cumul Emploi Retraite (notice d'information en ligne sur le-PIAL le 13/02/2015).

Motif de retraite	Situation correspondante
Ancienneté d'âge et de service	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal de départ et la veille de leur limite d'âge.
Ancienneté d'âge et de service après CPA	Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal et la date limite d'activité autorisée par le régime de cessation progressive d'activité sollicité.
Limite d'âge	Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade auquel il appartient.
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : – parent d'au moins trois enfants – parent d'un enfant invalide à 80% ou plus – au titre d'une carrière longue – conjoint invalide	Fonctionnaire souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge légal et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : – fonctionnaire handicapé	Pour pouvoir prétendre à un départ anticipé avant l'âge légal, 3 conditions cumulatives sont à remplir : - justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ou être reconnu travailleur handicapé (*joindre toutes les notifications*) - une condition de durée d'assurance minimale requise - une condition de durée d'assurance minimale cotisée
Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension.	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions avant son âge légal. La pension lui sera due à compter du 1er du mois suivant cet âge légal d'ouverture des droits et versée à la fin de ce même mois.
Invalidité	Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. *Aucune condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée.* *Joindre impérativement un certificat médical mentionnant que l'état de santé justifie une retraite pour invalidité.*
Sans droit à pension civile	Agent n'ayant jamais été titularisé(e) et/ou ne justifiant pas de 2 ans de services civils et militaires effectifs. L'intéressé(e) est alors affilié(e) rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.